



2ème open d'échecs toutes rondes de Betton Du 27 au 30 avril 2024

Règlement des tournois

Tous les participants à l'open d'échecs de Betton s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

Le Betton Échecs Club organise la deuxième édition du tournoi d'échecs toutes rondes du 27 au 30 avril 2024. Cet open se déroule sous la forme de tournois toutes rondes homologués ouverts à tous les licenciés A à jour de leur cotisation à la date du tournoi ou aux licenciés sur place, ainsi que, le cas échéant, un tournoi au système suisse. Les joueurs seront répartis selon leur ELO par tranche de huit dans un des tournois toutes rondes suivants :

- **Tournoi A** (homologation n° 61559),
- **Tournoi B** (homologation n° 61614)
- **Tournoi C** (homologation n° 62265)
- **Tournoi D** (homologation n° 62266)
- **Tournoi E** (homologation n° 62267)
- **Tournoi F** (homologation n° 63260)

Les joueurs non répartis dans un des tournois précédents seront regroupés dans le tournoi ci-dessous :

- **Tournoi suisse** (homologation n° 62268)

Si le nombre d'inscrits n'est pas un multiple de 8, alors on découpe les inscrits par tranche de huit joueurs pour les faire jouer ensemble en format toutes rondes, puis - si l'excédent de joueurs est inférieur à 9, ces derniers sont mélangés avec la tranche la plus faible pour y faire un système suisse.

Article 2 : règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE telle qu'adoptées à l'Assemblée Générale 2022 de la FIDE.

Pour tous les tournois, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal achevé.

Les appariements des tournois fermés se font avec les tables de Berger; le numéro d'appariement des joueurs est déterminé par leur ordre dans la liste de leur poule, triée par ordre alphabétique de nom puis prénom. En cas d'homonymes, leur ordre relatif est départagé par tirage au sort. Les appariements sont établis par le logiciel *PAPI 3.3.7* de la FFE. Si un joueur a un ELO estimé, l'organisateur pourra choisir de le placer dans un tournoi inférieur à la tranche où il aurait normalement dû être classé.

S'il y a un tournoi au format open, les appariements se font au système suisse avec le logiciel *PAPI 3.3.7* de la FFE.

En s'inscrivant au tournoi, les joueurs disputant les tournois toutes rondes s'engagent à participer à toutes les rondes.

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4). Les participants ayant réglé leur inscription en ligne pourront pointer par SMS (06 48 02 87 03) et venir directement pour la ronde 1 (14h30)

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du jury d'appels sportifs (JAS, voir annexe 1) de la compétition. **Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.**

Article 3 : cadence et nombre de rondes

Les tournois se jouent en 7 rondes de 1h30+30s/coup pour toute la partie.

Article 4 : localisation et horaires

Les tournois se déroulent à l'Espace du Roi Arthur, rue de Brocéliande - 35760 St-Grégoire.

Pointage : le 27/04 de 13h30 à 14h

R1 : le 27/04 à 14h30

R2 : le 28/04 à 9h30

R3 : le 28/04 à 15h

R4 : le 29/04 à 9h30

R5 : le 29/04 à 15h

R6 : le 30/04 à 9h

R7 : le 30/04 à 13h30

Remise des prix : le 30/04 vers 18h

Le retard autorisé est de 30 minutes après l'heure théorique de début de ronde.

Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi à 12:00 :

- sur le site <https://chessevent.echecs-bretagne.fr/> (à privilégier)
- par courrier électronique à bettonechecs@gmail.com

Les droits d'inscription sont de 40€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes (jusqu'à U20 compris). Les jeunes licenciés dans un club du CD35 bénéficient d'une réduction de 25% sur leur inscription et payeront 15€.

L'inscription est gratuite pour les GMI, MI, GMF, MIF, les membres de l'équipe de France Jeunes, les champions de France jeunes en titre et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Article 6 : départages et prix

L'ensemble des prix s'élèvent à 70% des inscriptions recueillies.

Pour chaque tournoi toutes rondes, les prix sont calculés ainsi :

1^{er} : 70% des inscriptions * 65%

2eme : 70% des inscriptions * 35%

Pour le tournoi suisse, prix en euros pour les premiers et lots/bons pour les prix par catégories.
La dotation totale dépendra du nombre de joueurs dans le tournoi suisse.

Pour tous les tournois, les prix sont répartis au **système Hort** (20€ minimum)

Le montant des prix en euros sera affiché après la ronde 3 pour chaque tournoi. L'organisateur se réserve le droit d'ajuster le montant total des dotations de chaque tournoi.

Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs présents à la remise des prix, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et le président du club organisateur. Un prix non distribué reste la propriété du Betton Échecs Club.

Les départages pour les tournois toutes rondes sont, dans l'ordre : **Sonneborn-Berger ; nombre de victoires ; Koya**

Pour l'éventuel tournoi en système suisse, les départages sont, dans l'ordre : **Buchholz Tronqué, Buchholz et Performance**

Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout joueur ne se présentant pas dans les 30 minutes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre n'en décide autrement.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Les blitz et analyses sont interdits dans la zone de jeu.

Les nulles par accord mutuel sont interdites avant 20 coups achevés des noirs et 1h de jeu.

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal des tournois homologués est Damien Pernot (AFO 1).

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Betton Echecs Club et le Comité départemental des échecs 35 à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de l'open de Betton sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours de journée, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

Fait à Betton, le 14/04/2024

Annexe 1

Jury d'appels sportifs

En cas de litige concernant une décision prise par un arbitre, un joueur peut faire appel de cette décision auprès du jury d'appels sportifs (JAS) de la compétition.

Les décisions prises par le JAS sont irrévocables.

Chaque membre de ce jury ne peut valablement délibérer que pour des litiges qui ne le concernent pas directement, ni ne concerne un joueur de son club.

Le joueur qui conteste la décision d'un arbitre signale à l'arbitre sa volonté de saisir le J.A.S., continue la partie suivant les consignes de l'arbitre, puis rédige une demande écrite d'appel.

Constitution du jury

- L'organisateur des tournois
- Trois joueurs participants au tournoi, dont au moins un pourvu d'un titre d'arbitre.